Seine-Saint-Denis : un patron juif condamné pour son refus de recruter des Maghrébins

20/06/2013 à 19h45

Un patron juif qui avait publié une annonce à Pôle Emploi en précisant refuser l'embauche de Maghrébins « *par précaution* », afin selon lui « d'éviter les tensions », a été condamné jeudi à 5.000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Bobigny.

Portant barbe et kippa, Jean-Luc B., avait, lors de l'audience, totalement assumé avoir enfreint la loi, qui interdit de trier les candidats en fonction de l'origine ou de la religion, expliquant qu'il s'agissait d'une « *mesure de précaution* ». Pour lui, tout Maghrébin représente « *un risque* », car il peut avoir « *un père, un frère qui n'aime pas les juifs* ». Dans ces conditions, hors de question de confier à un Maghrébin les clés de son entreprise pour y faire le ménage tous les soirs, avait-il expliqué au tribunal.

(…) Le Parisien